

J.A. Lausanne 78 Domingo publico

Nouvelles de la presse alémanique à petit et à grand tirage

A part l'annonce de la proche publication de « Neue Presse » et de l'« Express » (ce dernier titre sous réserve de la liquidation des discussions en cours avec les propriétaires de l'« Express » de Neuchâtel), d'autres transformations sont observées dans la presse alémanique.

Un journal hebdomadaire de famille vient de développer sa rubrique sur la télévision et la maison Ringier annonce la prochaine parution d'un grand hebdomadaire illustré « télé ».

La ligne gauchisante de la « Zürcher Woche » a été abandonnée au profit d'une attitude beaucoup plus à droite.

Le « Solothurner Zeitung » et le « Grenchner Tagblatt » vont collaborer, ce qui pourrait prélude à une fusion (avec ou sans maintien des titres particuliers). La « Weltwoche » envisagerait de modifier sa présentation pour adopter la formule « Time » qui est celle des grands hebdomadaires d'information (Express, de Paris, Spiegel, d'Allemagne, et d'autres dans le monde entier).

« Neutralität » que Paul Ignaz Vogel publie depuis plus de quatre ans a accueilli une bonne partie de l'équipe de la « Zürcher Woche » des années passées et s'efforce d'élargir sa diffusion, ce qui ne sera pas facile pour une revue bi-mestrielle.

« Die liberale Zeitung », mensuel issu d'une publication du mouvement jeune libéral, a paru pendant une année et n'ayant pas conquis suffisamment de lecteurs disparaît.

« Zeitdienst », hebdomadaire socialiste indépendant, rajeunit son équipe rédactionnelle pour trouver un second souffle.

Et à Saint-Gall « Der Gallusbär » lutte, six fois par année, depuis 1964, pour plus de liberté, plus de justice et plus de collaboration. Publié par une équipe d'intellectuels catholiques ce journal sans publicité paraît mener dans les milieux catholiques un travail de défrichement.

Qui possède qui ?

Dans le grand remue-ménage qui, ces jours, agite la presse d'Outre-Sarine, il faut faire une place à part aux polémiques « qui possède qui ? ». A l'origine, des questions sur la « Weltwoche ». Quels sont les rapports entre l'éditeur de ce journal et le groupe allemand du Dr. Bucorius ? Ringier n'a-t-il pas repris un paquet d'actions de la « Weltwoche » ? demandaient les confrères.

Le rédacteur en chef de la « Weltwoche » répondit qu'un journal se jugeait sur pièces, sur la qualité et la signification des articles imprimés. Cherchait-on à savoir qui était derrière la « N.Z.Z. » ou les « Basler Nachrichten » ?

Il est vrai qu'un journal est ce qu'il est. Reconnaissons-le, la « Weltwoche » d'aujourd'hui est un journal de grande qualité. Il peut exiger d'être jugé articles en mains.

Mais les journaux mis en cause n'ont pas à craindre de relever le défi. Ils ont publié des renseignements précis.

N.Z.Z.: capital social Fr. 900 000.— répartis en 900 actions nominatives. Il y a plus de 300 actionnaires, en majorité domiciliés dans la Ville et le Canton de Zurich, tous de nationalité suisse. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 30 actions.

Basler Nachrichten: 600 actions nominatives, 155 actionnaires, dont 16 personnes morales qui possèdent 186 actions, et 139 personnes physiques qui en possèdent 414. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 6 2/3 % du capital social.

De son côté la « Zürcher Woche » révèle que les deux tiers de son capital social sont entre les mains de son fondateur Franz von Senger, un tiers, en possession de l'imprimerie « Berichthaus ».

Fort intéressant, tout cela. La presse ouvre ses livres. Si les journaux romands faisaient de même... Posez leur la question, attendez la réponse et... armez-vous de patience !

Après la fête du peuple jurassien

Les commentaires sur la Fête du peuple jurassien ont été nombreux. Nous y ajouterons de notre point de vue trois remarques.

Une évidence qu'aujourd'hui l'on ne peut plus nier: la question jurassienne ne sera pas liquidée par usure et lassitude.

Tous les députés des cantons romands avaient été priés d'assister à la manifestation. Dix-huit seulement sur plusieurs centaines acceptèrent l'invitation. Ce détail est significatif d'une des difficultés majeures du problème jurassien. Etant donné le poids de Berne sur la politique fédérale, il est compromettant pour un politicien de s'intéresser au Jura, même dans un esprit d'amitié confédérale. Dans l'échelle des valeurs helvétiques officielles, le séparatiste se situe juste au-dessus du communiste. Ne passez pas pour un sympathisant ! A Berne vous perdriez tout crédit.

Dans cette atmosphère-là, où, comment trouvera-t-on des médiateurs confédérés ?

La publication du procès-verbal des délibérations d'un brain-trust, qui, à titre officieux, et sous la présidence de M. Wahlen délibéra en 1965 sur la question jurassienne, a fait sensation.

De la part du Rassemblement jurassien, ce fut de bonne guerre. Rien de choquant, d'ailleurs, dans les prises de position des participants, car elles ne révèlent pas d'hypocrisie fondamentale, ne différant pas des sympathies ou des antipathies qu'ils ont fait connaître publiquement. Mais, évidemment, le ton change. Les hommes apparaissent dans leur vérité; et cette lumière est parfois cruelle.

L'erreur tient à la conception même de l'exercice. Il est recommandé que des magistrats s'entourent d'hommes qu'ils jugent bon d'entendre; il est heureux que ceux-ci puissent s'exprimer librement, sans autocensure, donnant le fond de leur pensée. Ce débridage est indispensable si l'on veut échapper au conformisme. Mais ce qui est absurde, alors, c'est de tenir un procès-verbal des propos tenus, avec copies dans les dossiers de l'administration. L'exercice n'est plus dès ce moment celui de la recherche inventive et du moment de vérité, il devient une prise de position, un document.

Si un Conseiller fédéral a besoin d'une conversation stimulante, il doit être assez grand pour faire, lui, une synthèse. On peut aussi lui demander d'avoir une mémoire, de savoir prendre des notes personnelles. La mémoire paperassière a faussé l'exercice. Le Rassemblement jurassien en fait la démonstration; on peut l'en féliciter.

Bi-mensuel romand
N° 78 21 septembre 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland

André Gavillet

Jacques Morier-Genoud

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Pierre Liniger

C.F. Pochon

Le N° 79 sortira de presse le jeudi 5 octobre 1967

Décryptage de trois programmes électoraux selon une méthode de lecture linéaire et interlinéaire, comparative, avec conclusion et occlusion

Les programmes électoraux des grands partis suisses sont sortis de presse, sans succès de librairie; on les obtient gratuitement auprès des secrétariats, sur demande.

Ces brochures ont peu de lecteurs, mais de nombreux publics: les militants qui y trouvent un memento, un guide, des lignes directrices; les militants qui y cherchent l'idée à laquelle ils s'identifient et alors ils ne parcourent le texte que pour vérifier si « elle » est là, de même que, une fois l'an, quand ils reçoivent le nouvel annuaire téléphonique, ils contrôlent s'« ils » y sont; les adversaires qui cherchent les poux dans cette paille, ou la paille dans cet acier; et enfin des citoyens civiques, sérieux, un peu puceaux, qui désirent en savoir davantage, qui se renseignent aux sources.

Ecrire pour contenter tous ces publics est un art. Aussi les programmes valent mieux que leur réputation. On les croit vantards, gonflés de promesses, ronds comme des lunes. Certes, ils se gardent de déplaire ou de froisser une clientèle. Mais ils ne sont pas pure propagande. Leur tirage restreint les sauve de quelques simplifications. Certes, ils sont sommaires: toute la politique suisse (elle est terne, mais complexe) en vingt pages; certes ils sont faits de mots; mais ils sont aussi le reflet des intentions des partis et comme tels ils les engagent. Dans les formations qui ont des traditions démocratiques, ils sont ardemment discutés par la base, c'est-à-dire quelques dizaines d'hommes qui ont le goût des idées et des verbes; dans les partis qui ont d'autres traditions, ils sont discutés par le sommet, c'est-à-dire rédigés par un secrétaire permanent, entouré de quelques conseillers et flanqué d'un ou deux relecteurs-censeurs. Il ne faut pas en rire: les partis, hélas, sont pauvres en hommes et privés d'« appareil ».

Les programmes n'épuisent pas les sujets, ils les énumèrent. Ce ne sont pas des thèses, des rapports d'experts, mais de la politique d'intentions. Comme tels ils sont lisibles. Mais comment faut-il les lire ?

Critères de lecture

Pour ce dépouillement critique, on peut adopter quelques critères utiles.

La précision. Lorsqu'un parti a en tête un projet déjà étudié, il en parle en connaissance de cause. Le ton ordinaire change; un fragment de politique réelle émerge, comme un croûton, du bouillon des grandes généralités. Un exemple conservateur. Ce parti, via son conseiller fédéral M. von Moos, est engagé dans la prochaine révision constitutionnelle qui permettra de légiférer en matière d'aménagement du territoire. Son programme reprend donc quelques termes du Message fédéral; on y précise en particulier qu'une « indemnisation n'est pas due lors de la simple création de zones agricoles ». C'est net, et, au vu des sphères de recrutement du parti conservateur, assez peu électoral. Il faut donc marquer d'un indice particulier des propositions qui rendent ce son-là.

Le malthusianisme

Il y a un an, une conférence de René Dumont nous avait fourni la matière d'un article. Nous avons, à cette occasion, essayé de relever un certain nombre de confusions assez répandues dans les milieux gauchistes.

Tout d'abord, la confusion entre les problèmes de la natalité explosive de certains pays d'Asie, d'Amérique latine ou du Moyen Orient, et ceux des pays européens. Il n'y a aucune surnatalité en Suisse, en Suisse romande, on observe même une natalité insuffisante. Une sorte d'angoisse inspirée par le phénomène de la surpopulation mondiale est transférée pour juger notre situation locale; c'est un contre-

La sincérité. Dans le détail, elle est décelable, selon la vieille méthode de la confrontation des actes et des paroles. Quand le parti conservateur écrit: « Le droit d'asile doit être remis en valeur », et qu'on connaît la largeur de vues du Département de Justice et Police dirigé par un des siens, on range jusqu'à plus ample informé une telle phrase au rayon du blabla.

La logique interne. Lorsqu'un parti écrit: « dans les programmes financiers, l'accent doit être mis sur la préférence à donner aux dépenses et investissements publics, qui sont de nature à favoriser l'expansion », il affirme un principe d'égoïsme économique. Quand au chapitre suivant, il insiste sur le développement de la politique sociale qui comprend, notamment en faveur de la vieillesse, des dépenses sans incidences sur l'expansion économique, il se contredit et amorce un double jeu.

La symétrie. Il est aussi des propositions fausses fenêtrées. Lorsqu'on passe en revue un domaine, l'on cherche à être complet; on parlait de la politique des transports; on faisait rouler les grands trains et les petits trains; on se lançait sur les autoroutes; et les avions ? Oubliés, les avions. Alors, vite une phrase aéroportée: « encouragement du trafic aérien en tenant compte de la lutte contre le bruit et des possibilités financières » (parti socialiste).

Etc... On pourrait énumérer encore d'autres critères de lecture. Ne pas oublier de repérer **les omissions** volontaires ou involontaires. Par exemple un seul parti, le parti conservateur, ose parler du vrai problème de politique pure que l'on connaisse en Suisse: le problème jurassien.

Ces méthodes de lecture sont les anciennes méthodes de critique des textes; elles ont fait depuis longtemps leurs preuves. Elles permettent donc de lire les programmes électoraux. (Nous abrègerons désormais: C.C.S. = conservateur chrétien-social; P.R.S. = parti radical suisse; P.S.S. = parti socialiste suisse).

Présentation

Ces programmes sont d'importance presque égale; la matière est répartie en chapitres selon les thèmes essentiels de la politique suisse, le socialiste étant exhaustif et plus ferme dans la rédaction; le conservateur le plus court des trois, le moins systématique, souvent flou en raison surtout d'une rédaction déplorable, inspirée de l'allemand. Un parti qui se réclame à longueur de pages du fédéralisme pourrait d'abord parler français aux Romands.

Mais dans l'ensemble la composition assez identique de ces programmes rend la comparaison aisée.

Les familles d'esprit

Il ne fait pas de doute que les trois grands partis suisses regroupent des familles d'esprit différentes; dès les premières pages, on est renseigné. C'est une des découvertes les plus intéressantes de cette confrontation.

Tous trois évoquent l'évolution du XXe siècle, les grandes tâches qui, au moment de la troisième révo-

lution industrielle, de la constitution des grands blocs internationaux, attendent la Suisse de demain. C'est une envolée obligée. A partir de là, les socialistes se réclament de la planification démocratique; les radicaux, d'un libéralisme matiné d'interventions étatiques; les conservateurs, du christianisme.

Le parti conservateur est donc le seul qui sélectionne ses adhérents selon des exigences extra-politiques. Si vous n'êtes pas chrétiens, vous n'avez pas de place dans ses rangs; il veut des « citoyens chrétiens ». Il est vrai qu'avec les autres citoyens, s'ils sont, quoique non-chrétiens, de bonne volonté, il veut bien collaborer (p. 5). Ce parti pris domine tout le programme; il inspire notamment le chapitre réservé à l'instruction et à la culture. « La base est le droit des parents à l'éducation religieuse et à l'instruction de leurs enfants ». Personne ne conteste un tel droit. Mais le « et » est équivoque. S'agit-il d'éducation religieuse à l'école ? Il est permis de le penser. L'exclusivisme à l'égard des non-chrétiens que revendique le parti conservateur fait douter de proches modifications dans la composition politique du Conseil fédéral. Il serait surprenant que le parti radical, à moins d'impératifs économiques nouveaux, rêve sérieusement d'une coresponsabilité avec un conservatisme au laïcisme douteux. L'équilibre actuel n'est pas seulement « formule magique » et dosage ministériel; il touche à quelque chose de plus profond dans la nation. A juger liminairement, les trois familles politiques qui siègent au gouvernement ont des visages trop différents pour qu'elles considèrent un tête-à-tête à deux comme idyllique.

La réforme des institutions

Passé l'introduction, une autre différence saute aux yeux. Le P.R.S. et le C.C.S., après avoir suggéré la nécessité de s'adapter aux temps nouveaux, estiment qu'il faudra pour cela réformer les institutions. Ces réformes-là, c'est le chapitre numéro un de leur texte. Pour l'essentiel, le parti C.C.S. met l'accent sur la nécessité d'élaborer lors de la prochaine législature un programme gouvernemental; on retrouve là le contenu de la motion Schurman-Furgler, c'est-à-dire d'une idée dont l'examen a été approfondi. On peut la marquer de l'indice précision. Les radicaux, eux, font flèche de tout bois: programme minimum, augmentation du nombre des conseillers fédéraux, préconsultation du Parlement, réorganisation de la Chancellerie, etc. etc... Chez les socialistes, rien.

L'explication de ces divergences est simple, croyons-nous. Les rédacteurs des programmes bourgeois sincèrement désireux de faire du neuf ne peuvent échapper à une réalité: ils sont étroitement liés à des milieux économiques qui, sur les sujets essentiels, ne souhaitent pas une remise en cause de l'ordre établi. Nous le montrerons plus loin. Ils fuient les vrais problèmes dans le juridisme, dans les perspectives de révision constitutionnelle. Certes, cette fuite ne les empêche pas de formuler plusieurs propositions réalistes. Par exemple, nous trouvons op-

leur vie active. Mais le non-sens est de souhaiter faire une économie immédiate sur les frais qu'entraînent les jeunes, population non-active, mais blé en herbe.

Confusion encore sur la notion de liberté. Il n'y a que des obscurantistes pour ne pas admettre que les moyens contraceptifs modernes ont accru la liberté individuelle. Mais il n'y a plus de liberté, lorsque tout choix est exclu, lorsque l'enfant, selon les décrets de la société de consommation, coûte trop cher pour un budget et qu'il faut donc éviter sa naissance, lorsque le contrôle des naissances sert à cacher l'insuffisance évidente de la politique familiale.

portune la proposition radicale suivante « création, dans chaque département, d'une équipe de collaborateurs choisis hors de l'administration pour aider le conseiller fédéral dans sa tâche d'homme de gouvernement ».

Mais, fondamentalement, les radicaux, dans leur zèle révisionniste, n'échappent pas à la contradiction suivante: le régime actuel, caractérisé par la prédominance des groupes économiques, assure l'influence très déterminante de ceux (les milieux industriels alémaniques) qui, sur le plan politique, sont les soutiens du parti radical. Peuvent-ils scier la branche par laquelle ils sont portés ? Evidemment non; d'où, malgré la bonne qualité de plusieurs propositions concrètes, le formalisme du tout.

Pourquoi les socialistes, eux, ne s'aventurent-ils pas sur ce terrain ? N'y seraient-ils pas à l'aise, capables d'analyser le mécanisme réel du régime, même si cette critique devait révéler, entre autres, le poids de l'Union syndicale sur la politique socialiste. A eux de dénoncer les déviations du fédéralisme, l'inefficacité du Conseil des Etats, le rôle des groupes de pression. Il est donc étonnant qu'ils n'entrent pas en matière; ils auraient là la possibilité de déborder leurs adversaires, sur leur propre terrain.

En fait, les discussions se sont cristallisées pendant longtemps sur le sujet du programme gouvernemental minimum. Les socialistes y ont vu un piège qui permettrait à leurs adversaires de les rejeter dans l'opposition; ils se sont donc gardés d'aborder ce chapitre.

Or, quand on lit plus avant les programmes électoraux, on comprend mieux les raisons de cette crainte. En effet, la lecture des programmes contredit une idée reçue; on croit communément que les programmes « disent tous la même chose »; c'est inexact.

Concordances et divergences

Certes, les rencontres sont nombreuses. Citons-en quelques-unes. Unanimité pour demander une meilleure information et protection du consommateur; avis aux associations intéressées: profitez de cette officieuse bonne volonté ! Unanimité sur l'aménagement du territoire, dans le sens de l'actuel projet. Unanimité pour le développement de la recherche. Unanimité pour accorder aux femmes le droit de vote (avec légère réticence conservatrice).

Sur d'autres points, où l'on aurait attendu une unanimité verbale, on ne la trouve pas. Le P.R.S. omet d'inscrire à son programme l'aide aux pays sous-développés; les C.C.S. y songent, mais de manière unilatérale: « il convient en premier lieu de rendre l'aide suisse aux pays en voie de développement encore plus efficace en prenant les missions chrétiennes en considération plus que ce ne fut le cas jusqu'à présent ». Le P.S.S. lui insiste longuement sur la nécessité de coopérer avec le tiers-monde, rappelant que « le revenu de 10 % de la population du globe vivant dans les pays industriels égale celui de 90 % de la population du globe qui vit dans les pays en voie de développement ».

Ces confusions, Alfred Sauvy s'efforce de les combattre. Il faut d'ailleurs toute son autorité pour prendre à rebrousse-poil les idées reçues. Nous empruntons à un article du « Monde » (1. 9. 67) la citation qui suit. De la France à la Suisse romande, la transposition n'appelle pas de correctif.

« La baisse de la natalité survenue depuis trois ans n'aurait rien d'alarmant, si elle ne s'accompagnait d'un état d'esprit que, faute d'autre terme, il faut bien appeler « malthusien », dans le sens le plus déplorable du mot. Cet état d'esprit, résolument pessimiste, et par là même réactionnaire, décourage, refuse les chances de la vie, ne croit pas en l'homme

Point par point, on pourrait de la sorte comparer et juxtaposer. Nous avons souhaité que nos grands confrères, qui sont plus au large que nous pour le faire, se livrent à cet exercice systématique (quoi, sur la défense nationale ? quoi, sur le logement ? etc...). Mais revenons à ce qui est à nos yeux divergence essentielle.

Politique financière

La réforme des finances fédérales, c'est le grand sujet de politique suisse. Il contient tous les autres: les rapports entre la Confédération et les Cantons et aussi entre la Confédération et l'Europe; le financement de la politique sociale et des équipements collectifs; la redistribution du revenu national.

La sous-enchère fiscale, la fraude fiscale, l'arrêt de la progression pour les gros revenus, les taux favorables aux gros contribuables, plus favorables que dans les pays européens, le régime de faveur accordé aux sociétés, notamment aux holdings, et quant à la présentation, de leurs bilans et quant aux taux de taxation, tous ces privilèges sont liés à la réforme fiscale. Que disent les partis ?

C.C.S. :

Faire des programmes financiers à long terme, coordonner ceux des Cantons, des Communes, de la Confédération, éviter les déficits, financer les dépenses de la Confédération au moyen d'impôts indirects, avant tout.

P.R.S. :

Planification financière, augmentation des dépenses dans les normes de l'accroissement annuel du revenu national, contrôle périodique de toutes les dépenses, compensation de la baisse des recettes douanières par une augmentation, si nécessaire, des impôts de consommation différenciés; et enfin un vœu platonique semble-t-il: « veiller à ce que la taxation fiscale se fasse dans tous les Cantons sur des bases semblables », peut-être en utilisant la péréquation financière intercantonale comme moyen de pression sur les Cantons récalcitrants.

P.S.S. :

Défendre un programme financier immédiat, à deux conditions: a) « qu'une juste contribution soit imposée aux gros revenus et bénéfiques qui ont le plus profité de la haute conjoncture et des réductions d'impôts intervenues ces dernières années »; b) que le régime provisoire soit un pas qui rapproche du régime définitif; le régime définitif devrait mettre fin à la sous-enchère entre Cantons, assurer une meilleure imposition des gros revenus, rendre l'impôt sur le chiffre d'affaires plus progressif, permettre de lutter contre la fraude fiscale.

Entre le statu quo proposé pratiquement par les partis C.C.S. et P.R.S. et le renforcement de la progression de l'imposition directe et indirecte que réclame le P.S.S., il y a, au vu des programmes, incompatibilité. Sur la foi de ces textes, personne ne peut prédire ce que sera le régime financier futur. Même incompatibilité, nous citons sans développer, sur les

et en vient non certes à mépriser les richesses, mais à les combattre, voire à les détruire.

Cent cinquante ans de vieillissement et de peur de la vie nous ont fait perdre le sens des valeurs et des proportions. L'opinion croit la natalité française très élevée. Elle ignore que le nombre des naissances est inférieur à celui de nos partenaires et concurrents.

L'opinion ignore et « refuse » le vieillissement démographique, la fraction la plus éclairée le confond avec l'allongement de la vie.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à admettre que les techniques contraceptives les plus évoluées et les plus efficaces doivent être mises à la portée de tous. Mais cette

moyens qui permettraient de sélectionner les investissements; les divergences apparaissent notamment quant au rôle de la Banque nationale; même incompatibilité quant à la prochaine révision de l'A.V.S.; le parti C.C.S. et le P.R.S. ne s'engageant pas quant à une amélioration importante des rentes, là où le P.S.S. propose un + 40 %.

Non, les programmes ne sont pas identiques. Le programme socialiste est modéré certes, mais les deux autres partis gouvernementaux ne sauraient le contresigner.

Divergences accusées ou voilées ?

On peut mieux comprendre sur cette base le paradoxe de la politique suisse. Tout le monde parle de réformes, et même des réformes du siècle; mais le train ne démarre pas.

Faute de pouvoir toucher au statu quo, qui les sert, eux et leur clientèle, le P.R.S. et le C.C.S. évoquent des institutions nouvelles, pour éviter d'avoir à parler de politique concrète nouvelle.

Le P.S.S. apporte des éléments d'une politique nouvelle, mais il semble fuir les formules qui l'obligeraient à en débattre dans une confrontation immédiate et globale, même sur des points limités. Car sa méthode, depuis huit ans, a été différente; à l'intérieur du régime, il a cherché à exercer son influence au fur et à mesure que l'actualité faisait avancer tel ou tel sujet sur le devant de la scène politique; chaque fois, il s'efforçait de marquer de son sceau la législation; les échecs, les succès, les demi-échecs, n'étaient jamais tels qu'il eût à tirer des conclusions; l'espacement dans le temps ne permettait pas de jugement de synthèse.

Mais la confrontation, sur la base d'un programme gouvernemental, de ses idées et de celles des autres partis qui sont au pouvoir serait, elle, redoutable; le débat serait antérieur aux décisions, global, ramassé dans le temps. Dans la mesure où le P.S.S. s'appuie sur un programme original « différent », il peut craindre cette épreuve.

La politique suisse est donc marquée d'une double équivoque: fuite dans le révisionnisme chez les uns ou fuite devant la confrontation gouvernementale, chez les autres.

Mais les difficultés sont telles et les votations populaires, à venir, sur le régime financier si périlleuses qu'il faudra dépasser les formules générales pour que s'ouvre la discussion sur le fond du sujet.

Par exemple, cette question: comment se présentera la réforme des finances fédérales au lendemain des élections ?

Les programmes électoraux ne donnent pas de réponse politique à cette interrogation. Et pourtant ce sont ces questions-là qu'il faut poser.

P.S. A partir de ce numéro, nous n'aborderons plus de sujets en rapport immédiat avec les élections. D'autres fanfares plus sonores se feront entendre. Cette conclusion est donc une occlusion.

attitude démocratique (qui aurait pu aussi bien convenir il y a vingt ans ou cinquante ans) s'accompagne trop souvent de l'idée que les Français sont trop nombreux ou risquent de le devenir. La propagande en faveur du « plan familial » (appelé ridiculement « planning » par souci d'effet de suggestion) s'est appuyée sur les arguments les plus légers, trahissant même l'idée de liberté qui l'inspire.

Prenons le cas si souvent cité, de la femme qui avorte, faute d'avoir, pour son troisième enfant, une troisième ou une quatrième pièce à son logement: la fourniture du contraceptif n'est pas nécessairement la liberté. Celle-ci ne sera assurée que lorsque le ménage aura le choix entre le contraceptif et la pièce supplémentaire. »

La Gazette de Lausanne et les syndicats espagnols

L'Espagne est l'hôte du Comptoir Suisse. Prétexte pour la Gazette de Lausanne de tirer un numéro spécial, consacré à l'Espagne, à son art, sa littérature, son architecture, etc... Le tout est financé par la grande industrie suisse, solidement implantée en Espagne et qui a souscrit des annonces d'une page, une pour Nestlé, une pour Sandoz, une pour Geigy, financé aussi par la propagande touristique espagnole... et par les syndicats espagnols.

Il faut deux pleines pages, publicité payée à quel prix, à ces syndicats pour expliquer aux lecteurs qu'ils ne sont pas des associations libres. Ce qui nous vaut des formules telles que : « On a tellement abusé du mot « syndicat » qu'actuellement en Suisse, on ne lui donne plus guère que le sens propagé par les doctrines politiques du XIXe siècle, d'inspirations anglo-allemandes » (comme s'il n'y avait pas eu en France et en Espagne des théoriciens et des animateurs du syndicalisme libre !) ou encore « Il est entendu que l'Organisation syndicale collabore à l'action gouvernementale espagnole ».

Deux pages où l'on trouve tout sauf le mot liberté. La Gazette libérale en est-elle là, si pauvre qu'elle doit accepter d'ouvrir ses colonnes au dernier venant ?

A propos du centenaire du Congrès de l'Internationale à Lausanne: le logement à la Belle Epoque

Le Congrès de la première Internationale à Lausanne en 1867 a, pour nous, quelque chose d'émouvant; il y a cent ans, l'Internationale était encore informe et disparate; et la rencontre de ces militants, de ces doctrinaires de France, d'Allemagne, d'Angleterre avec le mouvement ouvrier local, marqué par le radicalisme de gauche, fut un curieux mélange des tons. Dans l'excellente plaquette, sortie de presse pour commémorer l'événement, avec des textes d'Arthur Maret, André Lasserre, Marc Vuilleumier, Gaston Cherpillod, on peut lire, en fac-similé, le procès-verbal de la première séance.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 2 septembre 1867

« A 8 heures du matin, les délégués s'assemblent dans la grande salle du Casino.

Aviolat, de Lausanne, président du Comité d'organisation, souhaite la bienvenue aux délégués et appelle sur les travaux du Congrès la bénédiction de la Providence. Ces derniers mots soulèvent de vives protestations sur tous les bancs. L'incident n'a pas de suite.

Un bureau provisoire, composé de Murat, de Paris, Dupont, de Londres, Vasseur, de Marseille, Eccarius de Londres, Becker, de Genève, Bürkly, de Zurich, procède à la vérification des pouvoirs des délégués. Une discussion s'élève au sujet de quelques délégués envoyés par la Société industrielle et commerciale de Lausanne: cette Société ne faisant pas partie de l'Association internationale, on reconnaît à ces délégués le droit de participer aux discussions, mais non celui de voter sur des questions intéressant l'Association. »

C'est à Lausanne, encore, autre rencontre, que James Guillaume fut initié par Eccarius à la doctrine

marxiste, dans de longues discussions, après les séances du Congrès. Un rappel aussi des régressions que peut connaître l'histoire: à l'unanimité, moins deux voix, le Congrès de Lausanne affirma ce principe essentiel, qui, cent ans plus tard résonne tristement dans l'Europe méditerranéenne et dans l'Europe de l'Est:

« L'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique; l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité. »

Cherpillod s'appuyant sur l'admirable enquête d'André Schnetzler sur le logement lausannois, que des souvenirs d'enfance lui permettent de ranimer, évoque l'habitat à la fin du XIXe. Nous publions quelques bonnes feuilles de son texte.

Rappelons aussi l'intérêt de l'exposition de la Bibliothèque cantonale qui présente des documents sur l'histoire ouvrière locale, réunis par M. O. Pavillon !

D.P.

Le logement lausannois à la Belle Epoque

De l'habitat d'il y a environ trois quarts de siècle, il est malaisé, tant la situation s'est modifiée, de se faire une opinion, à moins d'avoir vécu dans l'un de ces taudis dont le XXe siècle hérita du précédent: l'auteur de ces lignes a joui de ce privilège.

« Il ne pourra être fait d'habitations dans les sous-sols des maisons qu'à la condition qu'elles soient à l'abri de l'humidité et accessibles à l'air et à la lumière. » Tel est le libellé de l'article 28 du règlement de la police des constructions en 1881. Le maître d'œuvre applique-t-il le règlement ? C'est selon. De toute façon, entre-t-il beaucoup d'air et de lumière dans un sous-sol ? Guère. Dans le grand bâtiment sis aux numéros 8, 10 et 12 chemin de Montmeillan, que l'humour ouvrier baptisa « le château branlant », parce que, adossé à la colline, il était exposé aux vents rageurs, il y avait des sous-sols: hiver comme été, dès le milieu de l'après-midi, il fallait user d'un moyen d'éclairage artificiel. Par temps sombre, pour peu qu'on dût y étudier, la bougie s'imposait ou l'ampoule électrique toute la journée. On y trouvait des pièces dites chambres borgnes, dont la fenêtre donnait sur la cuisine ou une autre chambre: excellent, non ? pour les poumons. Les constructeurs — Arthur Maret le rappelle ironiquement dans le numéro 100 du « Socialiste chrétien » — avaient cependant fait preuve d'audace: n'avaient-ils pas doté l'un des immeubles jumeaux de l'eau sur l'évier ? Si un vieillard ou un enfant oubliait de fermer le robinet, quelle perte sèche pour le propriétaire !

1894: mandaté par la Municipalité de la ville, André Schnetzler rédige un mémoire sur le logement à Lausanne. C'est, à tout prendre, un travail d'un sérieux rare. Des 37 000 habitants qui peuplent alors la commune, l'enquête n'a considéré que 34 000. Mais ce nombre est assez élevé pour que l'étude soit quasiment exhaustive. Conclusion: les Lausannois sont médiocrement logés. La cité connaît la pénurie d'habitations. Après trois mois de vaines recherches, un père de famille avec six enfants loge dans un pressoir (rue du Tunnel, rue des Deux-Marchés, l'enquête ne décèlera aucun appartement vacant). La rareté et la cherté du logement, la modicité du salaire et son incertitude induisent l'ouvrier à acquiescer une habitation insalubre où le bailleur concède au preneur le droit d'avoir des gosses. Avec l'occupation des lieux moyennant loyer, le locataire a pour sa part un soleil chiche, un plafond surbaissé, l'humidité, la promiscuité, l'insuffisance du cubage. Les enquêteurs ont remarqué l'existence de constructions dangereuses: galeries menaçant de s'effondrer, maison sur sol instable. Les latrines sans eau, parfois pour des dizaines d'usagers, ne se comptent pas; il arrive même qu'un tonneau y supplée. A côté d'un puits d'eau potable on détecte souvent un sac d'égout. Les chambres de domestiques ? bien exiguës: telle n'a de place que pour le lit. Des locaux servent tout ensemble de dépôt, de cuisine et de chambre. Note gaie: apprenant qu'il y aura enquête, des propriétaires se dépêchent d'effectuer des réparations; des locataires croient qu'il leur sera décerné un prix de bonne tenue. Humour noir: plus d'un immeuble négligé appartient à un philanthrope ou à un pasteur.

La moyenne des décès pour Lausanne en 1894 s'é-

lève à 18,2‰. Mais dans le quartier le plus misérable il faut multiplier par deux les chiffres; dans un tel quartier chic, au contraire, il faut pratiquer l'opération inverse. On meurt quatre fois moins au Grand-Chêne, à la rue du Midi, à Montbenon ou à l'avenue de la Gare qu'à la rue du Nord, au chemin de Montmeillan, au Vallon, à la rue des Eaux (maintenant rue de l'Industrie). Les quartiers ouvriers pasent tous largement la moyenne. La proportion des décès à la rue du Pré (rue Centrale), à la ruelle du Flon, à la Cheneau-de-Bourg est de 26,2‰ et à la rue Etraz, à la rue Marteray, au Bugnion, au chemin du Calvaire elle atteint encore 23,7‰. Ces chiffres-là vous touchent-ils ? Ils peuvent sembler abstraits. Mais si nous vous citons ceux de la mortalité infantile ? Dans le funeste quartier du chemin de Montmeillan, du Vallon, de la rue du Nord et de la rue des Eaux, 24 bébés naissent en 1894. Un an plus tard, 10 sont morts. La mortalité infantile du quartier dépasse 40‰. A la Cheneau-de-Bourg, à la rue du Pré, à la ruelle du Flon, elle approche des 20‰. Nul tout petit n'est mort en revanche à la rue du Midi, à Montbenon, au Grand-Chêne, à l'avenue de la Gare.

Cherpillod

Il y a POP et P.O.P.

La revue alémanique POP s'adresse à une jeunesse « IN ». Son numéro de septembre nous fournit un écho amusant. La demande d'organiser les éliminatoires du festival de POP avait été présentée, par écrit, aux autorités responsables de Bienne qui ont répondu négativement. S'informant par téléphone des raisons de ce refus, la secrétaire de la revue a appris que l'on craignait des démonstrations et des excès politiques. Bienne ignorait que POP n'est pas P.O.P.

La démission de M. Zellweger du Conseil des Etats et la candidature de M. Pradervand

En l'absence de M. Zellweger, le congrès du parti socialiste zuricois a pris connaissance des raisons qui ont poussé ce Conseiller aux Etats à ne pas solliciter un renouvellement de son mandat. Il était atteint par la limite d'âge, 65 ans. Mais cette limite, inscrite dans les statuts, souffre des exceptions. En réalité, les exigences de la fonction ont été déterminantes. M. Zellweger estime qu'un mandat de Conseiller aux Etats exige qu'on y consacre environ 180 jours. Cette charge était devenue trop lourde.

Dans le Canton de Vaud, le parti radical a désigné comme candidat à cette fonction le chef du Département de l'Instruction publique. Au moment où de difficiles tractations doivent s'engager avec la Confédération pour le subventionnement des universités et le rachat de l'EPUL, certains pensent qu'il n'est pas indifférent que le magistrat cantonal porte un titre fédéral. Mais quand on connaît l'envergure des problèmes posés sur place par la direction de son Département, on se demande comment ce magistrat pourrait l'exercer à mi-temps, à mi-temps si le Conseil des Etats exige 180 jours de travail.

L'idée se généralise pourtant que les magistrats locaux doivent à Berne nous représenter. La réalité c'est qu'ils sèchent quelques séances à Berne, et s'en remettent un peu plus à leurs chefs de service sur place.

Les relations des Cantons avec la Confédération devraient surtout être assurées en permanence par un député-magistrat. Tel serait le rôle des Conseillers aux Etats. C'était l'idée de M. Zellweger que nous avons présentée dans notre dernier numéro. Il parlait en connaissance de cause.